



Fiche de consignes **Manifestation extérieure**

Association :

Date et lieu de la manifestation :

Stands pliables :

Les stands mis à disposition sont des structures légères. A ce titre, il convient de respecter certaines règles.

- Le montage et le démontage s'effectuent le jour de la manifestation.
- Dans le cas d'une manifestation sur plusieurs jours, le montage et le démontage sont quotidiens.
- Lester les pieds des stands avec les poids en fonte mis à disposition.
- Il est interdit de se servir des friteuses et barbecues sous les stands.
- **En cas de fort coup de vent ou d'orage, les stands ne sont pas un abri sûr. Il est obligatoire de replier et ranger les stands.**
- En fin de manifestation, ranger les bâches dans les sacs adéquats mis à disposition.
- Ranger le matériel correctement dans les caissons et attaché

Tables et bancs :

- Les tables et bancs devront être nettoyés en fin de manifestation

Barbecues :

- Ils devront être vidés de leurs cendres et les grilles nettoyées.

Frigos :

- Ils doivent être nettoyés et vider de leur contenu

Friteuses :

- En fin de manifestation, elles devront être vidées nettoyées et dégraissées.
- Les huiles de vos friteuses sont à amener à la déchetterie
- Les bouteilles de gaz ne sont pas fournies pleines, attention à leurs fermetures en fin de manifestation.

Divers :

- Comme précisé dans la demande de matériel initiale, toute dégradation ou non respect des règles engendrera une facture.

Déchets :

- Vos déchets doivent être triés et mis dans les sacs poubelles et bien fermés

Nom :

Date :

Certifie avoir reçu un exemplaire des consignes et m'engage à les respecter.

Signatures :

Pour la mairie.

Ce formulaire est remplissable directement en ligne. Pour cela :

- 1- Téléchargez et enregistrez le document sur votre ordinateur
- 2 - Compléter le formulaire. Une fois terminé, enregistrez le document sur votre ordinateur
- 3- Envoyez le document en pièce jointe via votre messagerie Internet sur cette adresse : vie.associative@ville-dombasle.fr